



SOCIÉTÉ HIPPIQUE NATIONALE
de l'École Militaire de Paris
1 place Joffre
75007 Paris
09 50 88 41 87
shnparis@aliceadsl.fr



NOTE D'INFORMATION 2020-2021

**SOUS RESERVE DE DISPOSITIONS
SANITAIRES COVID-19**

La Société Hippique Nationale de l'École Militaire de Paris est ouverte prioritairement aux ressortissants du ministère des armées à partir de l'âge de 13 ans et titulaires du galop 3.

Elle offre une pratique de l'équitation à un tarif préférentiel réservé exclusivement aux AYANT DROIT EN ACTIVITE

CONDITIONS D'INSCRIPTION « ayant droit »:

- P1 : Ressortissant du ministère des armées, civil ou militaire, en activité (conjoint ou enfant), de la garnison de Paris,
- P2 : Ressortissant du ministère des armées, civil ou militaire, en activité (conjoint ou enfant), hors garnison,
- P3 : Retraité ou réserviste du ministère des armées (n'ouvre pas droit au tarif préférentiel)

CONDITIONS D'INSCRIPTION « non ayant droit »:

L'accueil des adhérents sans lien direct avec les armées est possible, dans la limite des places laissées vacantes par les ayants droit et prioritairement pour une tranche d'âge comprise entre 13 et 21 ans.

Préinscription **OBLIGATOIRE** sur liste d'attente, à tout moment de l'année en cours, par courriel : shnparis@aliceadsl.fr au moyen de l'Annexe 1 de la présente note. (Durée prévisible de 2 à 3 ans).

AVERTISSEMENTS

1 – ACCES A L'ECOLE MILITAIRE

La SHN ne dispose d'aucune autorité sur le personnel en charge du gardiennage du site.

Les adhérents sont tenus de se conformer au règlement intérieur de l'École Militaire et de se munir d'un **badge d'accès**, nominatif et individuel, à **demande au moment de l'inscription**. (CF annexe 2).

Le détenteur doit pouvoir apporter la preuve de son identité en cas de contrôle décidé par l'autorité militaire.

Accompagnant : Le règlement intérieur de l'École Militaire prévoit que l'accompagnant pourra obtenir un laissez passer temporaire sur présentation d'une pièce d'identité (CNI ou Passeport) en cours de validité.

Véhicule : Il n'est pas possible de pénétrer à l'intérieur de l'enceinte de l'École Militaire

ATTENTION !!! Si vous ne possédez pas de laissez-passer une pièce d'identité sera exigée au Poste Accueil Filtrage


2– SECURITE DES BIENS PERSONNELS

Nous demandons à nos adhérents de bien vouloir éviter de laisser au vestiaire des objets de valeur (bijoux, téléphones portables, porte-monnaie ...) pendant le déroulement des cours.

En aucun cas la SHN ne pourra être tenue pour responsable des pertes ou disparitions.

NOUVEAU : Location de casiers individuels (Renseignements et règlement lors du dépôt du dossier d'inscription)

1 PLANNIFICATION DES REPRISES

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|------------|---|--|---------------------------------|-------------------------------------|--|---------------------------|
| MATIN |  | | 12h15 / 13h15 Galop 5/7- ENA | | | 8h00 / 9h00 Galop 6/7 |
| | | | | | 9h00 / 10h00 Conjoints avancés (2) | 9h15 / 10h15 Galop 4/5 |
| APRES MIDI | 14h00 / 15h00 Conjoints confirmés (2) | | 13h45 / 14h45 Galop 6/7 | 13h30 / 14h30 Galop 6/7 - Adulte | | |
| | | | 14h45 / 15h45 Galop 4/5 | 14h30 / 15h30 Galop 4/5 - Adulte | | |
| | | | 15h45 / 16h45 Galop 2/3 | | | |
| | | 17h00 / 18h00 Perfectionnement Dressage(1) | 16h45 / 17h45 Galop 3/4 | | 17h00 / 18h00 Galop 5/6 | |
| SOIREE | 18h15 / 19h15 Galop 5/6 | 18h15 / 19h15 Galops 4/5 | PAS DE REPRISE | 18h15/ 19h15 Galops 4/ 5 | 18h15/ 19h15 Galops 3/4 | |
| | 19h30/20h30 Galop 7 | 19h30 / 20h30 Galop 7 | | 19h30 / 20h30 Galop 6 | 19h30 / 20h30 Galop 6/7 | |
| | | | | | | |

NB !!! Afin de consolider leur technique et par mesure de sécurité, les cavaliers titulaires d'un galop « poney » sont inscrits dans une reprise préparatoire au dernier niveau acquis à poney.

(1) Ouvertes aux adhérents **déjà inscrits en reprise SHN**, sur proposition d'un enseignant avec l'accord de l'écuyer en chef.

(2) Réservées aux conjoints

TARIF DES COTISATIONS (Licence + Assurances + Forfait annuel)

Forfait Annuel

Ressortissants Défense : **en activité**

515 Euros (Subvention)

Forfait Annuel

Non ayant droit – **Retraité - Réserviste**

900 Euros

Les demandes de **remboursement** en cas de démission **ne sont pas acceptées après le 1^{er} octobre de l'année en cours.**
En cas de remboursement **un montant forfaitaire de 50€ sera retenu sur la cotisation.**

2 PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION (CF Annexe1)

L'inscription définitive sera effectuée uniquement avec un **dossier complet**.

Tout dossier incomplet sera placé en liste d'attente 8 jours et détruit au-delà.

Les demandes de changement de reprise après inscriptions doivent rester exceptionnelles.
Elles pourront s'effectuer à la vacance sur demande écrite et justifiée à shnparis@aliceadsl.fr

3 ABSENCES

Une séance non suivie ne pourra être rattrapée.

4 TENUE

Au-delà du simple apprentissage d'une technique sportive, l'enseignement de l'équitation, tel qu'il est envisagé au Manège de l'Ecole Militaire, se veut une activité à caractère éducatif et culturel et s'inscrit dans le prolongement d'une tradition prestigieuse.

Le respect de l'animal d'une part, la considération envers les enseignants d'autre part, les obligations liées à cette pratique au sein d'une enceinte militaire chargée d'histoire enfin, obligent à un effort naturel dans le comportement et l'attitude

La tenue se devra sobre, propre et soignée (bottes propres et cirées, vêtements propres et ajustés, exempts de fantaisies inutiles), dans le respect des contraintes suivantes :

- bombe homologuée NF EN 1384,
- culotte d'équitation de couleur sobre,
- bottes (ou mini-chaps portées dans leur intégralité) **PAS DE CHAUSSETTES APPARENTES**
- vêtement à col et manches **PAS DE DECOLLETE OU D'EPAULES NUES**
- cheveux longs attachés,
- gants d'équitation et cravache (recommandés),

Les **tee-shirts, débardeurs et sweat-shirts**, qui ne sauraient convenir dans le cadre de la pratique de l'équitation à l'Ecole Militaire telle que définie précédemment, sont donc **proscrits**.

5 HORAIRES

Présentation en tenue, à la sellerie, **au plus tard 15 minutes** avant le début de la reprise.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA S.H.N.
Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00 (fermeture le vendredi après-midi)

6 REGIME DES REPRISES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Lors des vacances scolaires (académie de Paris) les cours ne sont pas dispensés.

Les activités de ces périodes sont annoncées par affichage ou sur le site www.manege-ecole-militaire.fr

- reprises vacances (sur réservation)
- stages (préparation et examen) de niveau Galops 3 à 7 ou stages de perfectionnement (Dressage, CSO, CROSS, etc...).

7 AVERTISSEMENT SUR LA "REINSCRIPTION" A LA S.H.N.

Le renouvellement de l'inscription pour l'année scolaire suivante n'est pas tacite.
Les dates et modalités de réinscription sont annoncées par voie d'affichage

**Les renouvellements d'inscription doivent être effectués
AVANT LA DATE PRECISEE SUR LE SITE www.manege-ecole-militaire.fr**

8 INFORMATION SUR L'ASSURANCE LIEE A VOTRE LICENCE F.F.E.

Vous bénéficiez de l'assurance incluse dans votre licence.

Tout accident ou dommage doit être déclaré dans les 15 jours à :

CABINET PEZANT - 25 Quai de la Londe - BP 3032 - 14017 CAEN CEDEX 2

Dans le cadre de ces dispositions le Cabinet PEZANT vous propose différentes formules d'assurance individuelle complémentaire afin d'élargir l'étendue de vos garanties.

Pour toute Information : s'adresser au secrétariat ou à :

Cabinet PEZANT - : Téléphone (02 31 06 11 69) / courriel : PEZANT@DIAL.OLEANE.COM.

En cas d'incident ou d'accident contacter le secrétariat de la Société le plus tôt possible.

9 COORDONNES UTILES

COURRIEL : shnparis@aliceadsl.fr / TELEPHONE SHN : **09 50 88 41 87**

**En dehors des heures d'ouverture du secrétariat
Aucune permanence téléphonique n'est assurée (messagerie)**

ANNEXE 1

**FICHE D'INSCRIPTION DE REINSCRIPTION
S.H.N. ECOLE MILITAIRE**

PHOTO
OBLIGATOIRE

| | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|---------------|----|----|----------------|----|-----------|----|--------|
| <u>NOM</u> NOM DE JEUNE FILLE | | | | | <u>PRENOM</u> | | | | | | | |
| <u>DATE de NAISSANCE</u> | | | | | | | | | | | | |
| <u>Lieu de Naissance</u> | | | | | | | | | | | | |
| <u>ADRESSE</u> | | | | | | | | | | | | |
| Code postal | | | | | Commune | | | | | | | |
| TELEPHONE | | | | | | | | | | | | |
| Personne à prévenir | | | | | | | | | | | | |
| COURRIEL | | | | | @ | | | | | | | |
| BUREAU D'AFFECTATION : (parents militaires) | | | | | | | | | | | | |
| PROFESSION : (ou profession des parents) | | | | | | | | | | | | |
| NIVEAU D'EQUITATION ACQUIS CHEVAL-PONEY-DOUBLE PONEY | | | | | 0 | G1 | G2 | G3 | G4 | G5 | G6 | G7 |
| Ancien Club (N° Affiliation - CRE) | | | | | | | | | | | | |
| N° de licence F.F.E. (1) | | | | | | | | | | | | LETTRE |
| <u>REPRISE RETENUE (Galop)</u> | | | | | <u>JOUR :</u> | | | <u>HEURE :</u> | | | | |
| <u>REPRESENTANT LEGAL</u> (pour les mineurs) | | | | | | | | | | Signature | | |
| Reconnais avoir pris connaissance des dispositions de la note d'information SHN 2019-2020 | | | | | | | | | | | | |

JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE FICHE :

- 1 photo d'identité (Inscrire Nom et Prénom au verso)
- Certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation (de **moins de 3 mois** ou **2 ans si réinscription**)
- Copie carte d'identité militaire « **en activité** » (**justificatif « ayant droit »** : adhérent, père, mère ou conjoint) (2)
- Demande de badge piéton (ou renouvellement si réinscription) avec copie carte nationale d'identité ou passeport
- Cotisation : chèque à l'ordre de « SHN ECOLE MILITAIRE »

(1) Si le numéro de licence en cours n'est pas renseigné, votre nouvelle licence sera éditée sans aucune mention de galops et vous ne pourrez pas passer les examens de galops supérieurs.

(2) La fourniture d'un justificatif est indispensable à l'application du tarif de cotisation « ayant droit ».

| CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION | | | |
|------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|-----------|
| ENREGISTREMENT FICHER ADHERENTS | LICENCE EQUITATION F.F.E. | MISE A JOUR TABLEAU DES REPRISES | REGLEMENT |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

ANNEXE 2



Société Hippique Nationale
Ecole Militaire de Paris
09 50 88 41 87
shnparis@aliceadsl.fr

DEMANDE INDIVIDUELLE DE BADGE D'ACCES A L'ECOLE MILITAIRE

INITIALE RENOUELEMENT

N° de badge détenu :

Cette demande doit être accompagnée de la copie d'une pièce d'identité (CNI ou PASSEPORT)

RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS REMPLIR EN LETTRE MAJUSCULE

Permanent Adhérent Club sportif Autres

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Avertissements :

Les laissez passer sont actualisés chaque année et désactivés après 90 jours d'inutilisation.
Il vous appartient de faire réactiver votre badge chaque fin d'année au secrétariat de la SHN.
En cas d'oubli, l'accès à l'Ecole Militaire vous sera refusé sans que la SHN ne puisse intervenir.

Vous devez être détenteur d'une pièce d'identité, l'autorité militaire se réservant le droit de contrôler des visiteurs.

| | |
|---|--|
| Le Chef de Service | Fait à Paris, le Signature précédée de la mention (LU ET APPROUVE) |
| Section Equestre Militaire Société Hippique Nationale 1 Place Joffre 75007 Paris | |

Extrait du Règlement de Service Intérieur du GSBdD Paris-Ecole militaire :

« ...Accès individuel :

Le personnel militaire et civil de la défense est autorisé à pénétrer dans l'emprise sous réserve de remettre à l'entrée une pièce d'identité conforme aux règles de sécurité (voir annexe IV) et d'annoncer l'organisme qui fait l'objet de sa visite. Un badge d'accès visiteur, valable pour la seule journée, lui est alors remis.

Le personnel de sécurité est chargé de contrôler le contenu des sacs et bagages ainsi que l'intérieur des vestes et manteaux des visiteurs. Les visiteurs qui ne souhaitent pas se plier à ce contrôle de sécurité sont entièrement libres de ne pas entrer dans l'École militaire.

Le personnel civil extérieur au ministère des armées doit, dans la mesure du possible, être pris en charge sur le site par l'organisme visité. Un badge d'accès est fourni contre la remise d'une pièce d'identité. Le visiteur souhaitant pouvoir entrer sur le site avec sa bicyclette le pourra une fois qu'un badge visiteur lui aura été remis. Le badge visiteur sera présenté au lecteur d'accès véhicule, l'accès étant ensuite activé par l'agent de filtrage. »